

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze,
Le seize décembre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, HUCHET, CAZIN, CHUPIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, TRICHET.

Date de convocation

10 décembre 2015

A l'exception de :
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LE PAPE.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Monsieur POUSSET.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur DUBOIS.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du
Conseil Municipal

16 décembre 2015

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents --- 29

Votants ----- 33

22/ EXERCICE 2016 – BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES – ADOPTION

Un exemplaire du document technique est joint en annexe à la convocation.

RAPPORTEUR : Monsieur POUSSET, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

Des orientations budgétaires, un débat, puis un budget primitif, telles sont les étapes obligatoires de toute préparation budgétaire. Cette mécanique rigoureuse est toutefois dépendante de mesures nationales parfois difficiles à anticiper.

Mais, l'observation de l'examen des projets de loi de finances illustre la difficulté croissante de disposer d'une vision stratégique à minima à moyen terme, pour les collectivités territoriales. Participation au redressement des finances publiques, initialement 1.5 milliards sur 3 ans, réforme ou pas réforme de la dotation globale de fonctionnement, inclusion du FCTVA dans l'enveloppe globale des concours financiers de l'Etat, soutien des Communes nouvelles,

Dans ce contexte mouvant, dès 2014, l'équipe municipale a affirmé sa volonté d'agir en priorité sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'engager une réflexion poussée sur les modalités de mise en œuvre des services publics, en tenant compte de tous les postes de charges et de ressources.

Voici en quelques affirmations le cadre de préparation du budget primitif pour 2016.

Accompagnant le document budgétaire officiel établi selon les normes de l'instruction comptable M14, la présente délibération détaille, à travers plusieurs tableaux, les grands équilibres financiers de ce nouveau budget. C'est à partir de ces éléments que sera examiné le projet de budget pour l'année 2016.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

En complément des mouvements réels présentés lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), diverses opérations d'ordre budgétaires, sont venues s'ajouter, notamment les amortissements.

Une comparaison entre l'exercice nouveau et l'exercice passé figure généralement dans les tableaux. La comparaison est effectuée de budget primitif à budget primitif.

I. BUDGET PRINCIPAL

Depuis novembre 2015, des ajustements ont été apportés, sans pour autant être de nature à remettre en cause la stratégie financière développée et débattue lors de la présentation des orientations budgétaires.

Au contraire, ils confirment la volonté ferme de la Municipalité de favoriser le développement local, en soutenant une politique d'investissement ambitieuse et financée sans recours à l'emprunt, dans un contexte contraint. La pression fiscale ne sera pas le moyen de financer en 2016 la mise en œuvre du plan d'actions municipales, puisque les taux d'imposition seront maintenus.

En résumé, en comparaison du DOB, les évolutions intégrées dans les propositions du budget primitif sont au nombre de deux :

- les contributions directes locales ont évolué sous l'effet combiné de la prise en compte des bases fiscales pour 2015 communiquées par les services fiscaux et de l'annonce de la revalorisation annuelle des bases de 1 % (au lieu de 0.9 %),
- la dotation globale de fonctionnement a été recalculée suite au report de l'application de la réforme à 2017.

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT : DETERMINATION DE L'AUTOFINANCEMENT

a. Recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2015	BP 2016	Evolution/BP 2015	
			en €	en %
70 - Produits des services et du domaine	759 290	769 000	9 710	1,3%
Redevances et recettes d'utilisation du domaine public	140 700	151 000	10 300	
Redevances et droits des services	595 415	595 600	185	
Autres produits	23 175	22 400	-775	
73 - Impôts et taxes	16 767 445	17 165 300	397 855	2,4%
Contributions directes	10 780 000	11 161 000	381 000	
Reversement CARENE	2 187 445	2 203 300	15 855	
Autres impôts et taxes	3 800 000	3 801 000	1 000	
74 - Dotations et subventions	2 906 450	2 435 400	-471 050	-16,2%
DGF	1 847 000	1 380 000	-467 000	
Autres dotations et compensations	384 200	402 600	18 400	
Subventions et participations	675 250	652 800	-22 450	
75 - Autres produits de gestion courante	152 900	145 400	-7 500	-4,9%
013 - Atténuations de charges	159 000	190 000	31 000	19,5%
77 - Produits exceptionnels	33 500	30 000	-3 500	-10,4%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	20 778 585	20 735 100	-43 485	-0,2%

Les recettes réelles de fonctionnement sont arrêtées à **20 735 100 €**.

Depuis le débat d'orientations budgétaires, en comparaison du budget primitif 2015, les recettes afficheront une baisse moins conséquente, grâce à la dynamique des bases fiscales observées en 2015.

Les produits des services et du domaine sont en légère progression par rapport à 2015, en raison des révisions contractuelles des redevances perçues des délégataires de services publics notamment.

Les contributions directes, évaluées à compter des bases définitives 2015, tiennent compte de la revalorisation annuelle des bases approuvée à 1 % par l'Etat et d'une variation physique des bases, marque du dynamisme de la collectivité. Ainsi, les contributions directes 2016 sont évaluées à 11 161 000 €, soit en progression de 381 000 €.

Les autres impôts et taxes sont globalement estimés à un niveau équivalent à 2015, que ce soit pour le prélèvement sur les jeux du casino (+50 K€), les droits de mutation ou la taxe de séjour. Il est juste à signaler une baisse prévisionnelle de la taxe sur l'électricité, au regard du niveau d'exécution 2015.

La majoration attendue du reversement CARENE provient de la variation de la part de la dotation de solidarité communautaire, adossée au fonds de péréquation intercommunale.

Malgré le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement, les autres hypothèses de variation des concours financiers de l'Etat n'ont pas évolué depuis le DOB. La participation des collectivités au redressement des finances publiques et le renforcement de la péréquation, pour l'essentiel, pèsent pour plus de 450 000 € sur l'autofinancement communal, et par voie de conséquence sur le développement du territoire.

La politique de la Commune, en faveur de l'emploi, avec le recours à des contrats d'accompagnement à l'emploi, expliquent la variation des atténuations de charges.

b. Dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2015	BP 2016	Evolution/BP 2015	
			en €	en %
011 - Charges à caractère général	4 317 025	3 996 500	-320 525	-7,4%
012 - Charges de personnel	9 848 900	10 020 000	171 100	1,7%
65 - Autres charges de gestion courante	2 280 650	1 479 650	-801 000	-35,1%
Subventions aux associations	1 115 250	315 500	-799 750	-71,7%
Contributions et contingents	825 100	825 450	350	0,0%
CCAS	130 000	130 000	0	0,0%
Autres	210 300	208 700	-1 600	-0,8%
66 - Charges financières	622 000	503 000	-119 000	-19,1%
014 - Atténuations de produits	380 800	433 000	52 200	13,7%
022 - Dépenses imprévues	14 000	14 000	0	0,0%
67 - Charges exceptionnelles	526 300	959 000	432 700	82,2%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	5 000	75 000	70 000	1400,0%
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17 994 675	17 480 150	-514 525	-2,9%

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont proposées pour 2016 à **17 480 150 €**, soit une baisse marquée de 2.9 % par rapport à 2015.

Derrière la maîtrise des charges à caractère général, se trouvent les premières traductions du plan de progrès, la mise en œuvre d'un véritable dialogue de gestion, l'optimisation des procédures de la commande publique. Pour autant, la collectivité doit également absorber les révisions contractuelles ou la montée en charge des contraintes réglementaires sur les bâtiments, par exemple. Pour rappel, à périmètre constant, hors budget animations préalablement géré par l'Office de Tourisme, ce poste budgétaire décroît sensiblement de 13.4 %.

A périmètre comparable, les charges de personnel ne progressent que de 0.7 %, en raison de l'évolution naturelle de la masse salariale, de la révision des charges patronales ou encore de la politique de déprécarisation engagée en 2015. Cette maîtrise de la masse salariale découle d'une réflexion commune et d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences. La reprise du volet animations explique le solde de la variation observée, avec l'intégration d'un agent à temps complet et du budget nécessaire au renforcement sur la période estivale.

Hors Office de Tourisme, dont la contribution relève désormais du chapitre 67, l'enveloppe des subventions aux associations est reconduite à hauteur de 315 500 €. Le soutien au CCAS est maintenu pour 130 000 €, tout comme les contributions.

Sous l'effet de la montée en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, les atténuations de produits progressent de 13.7 %. Pour la seconde année, la Commune est exonérée du prélèvement SRU, en raison des règles d'éligibilité.

Conformément à l'instruction M14, une provision pour litiges, pour un montant de 75 000 €, va être constituée en raison de l'état d'avancement d'un contentieux en cours.

c. Charge de la dette

Avant d'aborder l'autofinancement brut induit par les produits et charges réels de fonctionnement présentés ci-dessous, il est important d'évoquer le poids de la dette.

LIBELLES	RAPPEL 2015	PROJET 2016
I - DETTE EN CAPITAL AU 1ER JANVIER (a)	17 871 094	16 822 784
II - CHARGE ANNUELLE	2 681 797	2 122 950
1 - FRAIS FINANCIERS	1 062 106	503 000
- Intérêts des emprunts	575 000	500 000
- Frais de change	19 298	0
- Autres charges financières	467 808	3 000
2 - REMBOURSEMENT DE CAPITAUX (b)	1 619 691	1 619 950
- Etablissements de crédit	1 619 691	1 619 950
III - EMPRUNTS NOUVEAUX (c)	571 380	0
- Dette nouvelle	0	0
- Renégociation emprunt CHF	571 380	
IV - DETTE EN CAPITAL AU 31 DECEMBRE (d = a-b-c+d)	16 822 784	15 202 834

* estimation réalisé 2015

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours de dette de la Commune est de 16 822 784 €.

Courant 2015, l'encours a été majoré de 571 380 €, sous l'effet de la cristallisation de l'écart de change euro/francs suisses, lors de l'opération de désensibilisation de l'emprunt CHF.

Les propositions du budget primitif en termes de désendettement confirment les orientations budgétaires. **Aucun recours à l'emprunt n'est nécessaire sur 2016** ; l'autofinancement net, les ressources propres et les subventions perçues de divers partenaires étant suffisants à la couverture du besoin de financement des investissements. Cela confirme donc la volonté de désendetter la collectivité, pour recouvrer des marges de manœuvre.

La charge annuelle de la dette atteint 2 122 950 €, contre 2 681 797 € en 2015. Le remboursement annuel en capital de la dette, c'est-à-dire le désendettement de la Ville, s'élève pour 2016 à 1 619 950 €.

Aussi, **au 31 décembre 2016**, sur la base du rythme normal de remboursement de la dette, **l'encours théorique** de la collectivité serait de **15 202 834 €**.

d. Autofinancement brut

CHAPITRE	BP 2015	BP 2016	Evolution/BP 2015	
			en €	en %
Recettes réelles de fonctionnement (A)	20 778 585	20 735 100	-43 485	-0,2%
Dépenses réelles de fonctionnement (B)	17 994 675	17 480 150	-514 525	-2,9%
Epargne brute (=A-B)	2 783 910	3 254 950	471 040	16,9%
- Remboursement annuel de capital	-1 593 910	-1 619 950	-26 040	
Epargne nette ou autofinancement	1 190 000	1 635 000	445 000	37,4%

Par différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, on obtient l'épargne brute, qui concourt prioritairement à la couverture du remboursement annuel de capital, et le solde à l'autofinancement des dépenses d'équipement.

L'épargne brute est arrêtée à **3 254 950 €**, ce qui représente un taux d'épargne de 16 %.

Au final, **l'épargne disponible** au financement des opérations d'investissement progresse pour s'établir à **1 635 000 €**. Elle contribue pour plus de 25 % aux dépenses d'équipement.

Depuis le DOB, les ressources supplémentaires ont été affectées principalement à l'amélioration de l'autofinancement. N'est-ce pas la preuve d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement ?

2. SECTION D'INVESTISSEMENT : DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT

A présent, il convient de présenter la section d'investissement et de déterminer le besoin de financement des opérations d'investissement, qui doit être en accord avec l'autofinancement brut dégagé précédemment.

CAPACITE D'INVESTISSEMENT		BP 2016	DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2016
Autofinancement brut		3 254 950	16 - Emprunts et dettes assimilées		1 619 950
Ressources propres		880 000	Remboursement annuel de la dette		1 619 950
FCTVA		700 000	20 à 23 - Dépenses d'équipement		6 400 000
Taxe d'aménagement		130 000			
Amendes de police		50 000			
Subventions d'investissements		913 000			
Cessions d'immobilisations		2 972 000			
TOTAL CAPACITE DE FINANCEMENT		8 019 950	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		8 019 950

En complément de l'autofinancement brut, les **recettes réelles d'investissement** correspondent :

- aux ressources propres définitives pour un montant total de 880 000 €,
- aux subventions perçues des conventions de projet urbain partenarial, de la CARENE et de l'Etat pour 913 000 €,
- aux cessions d'immobilisations attendues à hauteur de 2 972 000 €.

Les **dépenses d'investissement** proposées à hauteur de **8 019 950 €** comprennent le remboursement annuel du capital de la dette de 1 619 950 €, et les dépenses d'équipement pour 6 400 000 €.

Les principaux investissements pour l'année 2016 sont les suivants :

- ✓ achèvement du réaménagement du quartier Mazy-Gare-De Gaulle,
- ✓ viabilisation et aménagement du lotissement Les Jardins de l'Estran,
- ✓ engagement de deux opérations structurantes : la salle de sports et le projet écoles,
- ✓ renforcement de l'accessibilité des plages, dans le cadre de la concession de plages,
- ✓ traitement partiel de la RD 92, en accompagnement du giratoire créé pour l'accès à la zone Pornichet Atlantique,
- ✓ programme de voirie : programme annuel, sécurisation de voirie, gestion des eaux pluviales, éclairage public, enfouissement de réseaux,
- ✓ travaux d'accessibilité de la voirie et des bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, avec la mise en œuvre de l'Ad'AP,
- ✓ renouvellement des moyens des services.

3. OPERATIONS D'ORDRE

Outre les mouvements réels qui viennent d'être examinés, le budget comporte diverses opérations d'ordre ou purement comptables.

Par mouvement d'ordre, on entend des écritures qui ne donnent lieu ni à encaissement, ni décaissement.

NATURE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
1 - AU SEIN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 816 540,00	5 816 540,00		
Emprunts assortis d'une option de tirage	5 816 540,00	5 816 540,00		
2 - ENTRE SECTIONS	152 000,00	3 406 950,00	3 406 950,00	152 000,00
Travaux en régie	150 000,00			150 000,00
Amortissements de biens renouvelables et subventions	2 000,00	1 153 950,00	1 153 950,00	2 000,00
Etallement charge financière		31 200,00		31 200,00
Virement entre sections		2 221 800,00	2 221 800,00	
TOTAL	5 968 540,00	9 223 490,00	3 406 950,00	152 000,00

En premier lieu, les mouvements internes à la section d'investissement comprennent le traitement comptable des droits à déduction de TVA.

Sans que cela ne relève d'une opération d'ordre, mais réelle, à ce stade, il convient de souligner l'inscription, en dépenses et en recettes d'investissement, d'une provision de 5 816 540 € au titre des emprunts assortis d'une option de tirage, afin d'optimiser la gestion de trésorerie.

Les autres mouvements, correspondent aux opérations d'ordre entre sections (fonctionnement/investissement), liées aux dotations, aux amortissements et travaux effectués en régie.

Figure enfin le virement à la section d'investissement, permettant d'assurer l'équilibre entre les deux sections pour un montant de 2 221 800 €.

En définitive, ces **mouvements comptables** s'équilibrent à la somme de **9 375 490 €**.

II. BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS

Le budget primitif proposé pour 2016 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière de cet équipement public, retracé dans un budget annexe.

En comparaison de 2015, les charges à caractère général sont en léger recul, en raison des coûts supplémentaires pour les 10 ans de Quai des Arts.

Malgré le contexte économique, la qualité de la programmation permet à la structure de maintenir la recette de billetterie.

La subvention d'équilibre du budget principal est maintenue à 440 000 €.

Les dépenses d'investissement sont évaluées pour 2015 à 94 875 €, notamment pour le renouvellement des équipements scéniques et mobilier. L'ensemble de ces investissements est autofinancé.

III. BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES JARDINS DE L'ESTRAN

L'exercice 2016 correspond au second budget de cette opération d'aménagement, qui sera marqué par la poursuite de la viabilisation des parcelles, et la cession de l'ensemble des lots.

En tenant compte de l'ensemble des opérations comptables de gestion de stocks, le budget s'équilibre à 3 345 000 €.

IV. EQUILIBRE GENERAL

Au terme de cet examen du projet de budget pour l'exercice 2016, il convient de présenter l'équilibre général à partir des tableaux précédents auxquels il faut ajouter les budgets annexes.

LIBELLES	DEPENSES			RECETTES		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
A - BUDGET PRINCIPAL	13 988 490,00	20 887 100,00	34 875 590,00	13 988 490,00	20 887 100,00	34 875 590,00
1 - Mouvements réels	13 836 490,00	17 480 150,00	31 316 640,00	10 581 540,00	20 735 100,00	31 316 640,00
2 - Mouvements d'ordre	152 000,00	3 406 950,00	3 558 950,00	3 406 950,00	152 000,00	3 558 950,00
B - BUDGET ANNEXE	1 745 000,00	2 474 190,00	4 219 190,00	1 745 000,00	2 474 190,00	4 219 190,00
1 - Quai des Arts	140 000,00	734 190,00	874 190,00	140 000,00	734 190,00	874 190,00
2 - Lotissement Les Jardins de l'Estran	1 605 000,00	1 740 000,00	3 345 000,00	1 605 000,00	1 740 000,00	3 345 000,00
TOUS BUDGETS	15 733 490,00	23 361 290,00	39 094 780,00	15 733 490,00	23 361 290,00	39 094 780,00

En conclusion, le **total consolidé de tous les budgets s'élève à 39 095 280 €**.

Ainsi, se présente le budget primitif pour l'exercice 2016, sur lequel il appartient au Conseil Municipal de se prononcer à travers diverses décisions soumises à approbation.

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-1, L2311-2, L2311-3, L2312-1, L2312-2, L2312-3 et L2312-4,
- ⇒ Vu le débat du 4 novembre 2015 sur les orientations budgétaires,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances en date du 9 décembre 2015,
- ⇒ Considérant le projet de budget primitif 2016 soumis à l'assemblée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal,

- Adopte le budget principal et les budgets annexes pour l'exercice 2016, section par section, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Pour le budget principal :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 20 887 100 € : approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER).
- La section d'investissement, s'équilibre en dépenses et recettes à 13 988 490 € : approbation par 27 votes pour et 6 abstentions (Monsieur BELLIOU, Madame CARNAC, Monsieur DUBOIS, Monsieur ROBIN, Monsieur TRICHET et Madame BERTHELIER).

Pour le budget annexe Quai des Arts :

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 734 190 € : approbation à l'unanimité.
- La section d'investissement, s'équilibre en dépenses et recettes à 140 500 € : approbation à l'unanimité.

Pour le budget annexe Lotissement « Les Jardins de l'Estran »:

- La section de fonctionnement, s'équilibre en dépenses et recettes à 1 740 000 € : approbation à l'unanimité
- La section d'investissement, s'équilibre en dépenses et recettes à 1 605 000 € : approbation à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR